



**Solidaires**  
Union syndicale

# Accord Laforcade social et médico-social privé : **Mise en place d'un système inégalitaire, revalorisation salariale 183 euros mais pas pour tou-te-s!**

St Avertin, le 24 juin 2021

*L'accord de méthode Laforcade qui concerne l'attribution d'un complément de rémunération de 183 euros pour les salarié-e-s du social et médico social privé non lucratif a été signé le 28 mai 2021.*

*Certaines catégories de salarié-e-s vont la percevoir à partir du 1 janvier 2022. Pour les autres, l'attribution de celle-ci est renvoyée à la négociation de branche.*

*En faisant ainsi, le gouvernement tente de diviser les salarié-e-s pour faire taire les mobilisations en cours. Dans ce tract, SUD vous explique, quels métiers vont toucher ou non cette prime. Et pourquoi SUD n'a pas été signataire de cet accord.*

## 183 EUROS POUR QUI ?

### Qui touche cette prime ?

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les métiers soignants:

Les aides-soignant-e-s ; les infirmiers-ères (toutes catégories) ; les cadres infirmiers-ères et cadres infirmiers-ères psychiatriques ; les masseurs-ses kinésithérapeutes ; les orthophonistes ; les orthoptistes ; les ergothérapeutes ; les audio-prothésistes ; les psychomotriciens-nes ; les auxiliaires de puériculture ; les diététiciens-nes, les aides médico psychologiques, les auxiliaires de vie sociale, les accompagnant-e-s sociaux-ales et éducatifs.

### Qui touche cette prime... éventuellement ?

En fonction d'un résultat ou non dans la négociation de branche ; les métiers de l'accompagnement avec ou sans fonction d'encadrement :

Les éducateur-ice-s spécialisé-e-s ou techniques ; les encadrant-e-s éducatif-ve-s de nuit ; les éducateur-ice-s de jeunes enfants ; les moniteur-ice-s éducateur-ice-s ; les moniteur-ice-s d'atelier ; les chef-fe-s d'atelier ; les moniteur-ice-s de jardin d'enfant ; les moniteur-ice-s d'enseignement ménager ; les technicien-ne-s de l'intervention sociale et familiale ; les conseiller-e-s en économie sociale et familiale ; les psychologues, les cadres de service éducatif-ve et social, paramédical ; les chefs de service éducatif-ve, pédagogique et social, paramédical.

### Et pour les autres... Wallou !

Les métiers des filières administratives, techniques, entretien...  
Tout-es celles et ceux qui ne sont pas cité-es ci-dessus n'auront rien du tout.

## POURQUOI SUD N'A PAS SIGNÉ CET ACCORD :

### un cadre de négociation incertain

Au niveau réglementaire, un « accord de méthode » fixe un cadre de négociation, mais ne garantit en rien l'aboutissement de celles-ci.

### En plus de créer un système inégalitaire... Laforcade offre un cadeau aux patronne-s : la fin de nos conventions collectives !

L'accord de méthode Laforcade laisse la possibilité aux organisations patronales de négocier avec les syndicats les conditions pour élargir l'attribution de la prime à d'autres métiers.

**Le plan de nos patronne-s est simple... ok pour les 183 euros, mais en échange destruction de nos conventions collectives, avec en toile de fond la mise en place d'une convention collective unique de bas niveau !**

**La question de la défense des conventions collectives est reliée à la celle des salaires, des moyens et des conditions d'accueil dignes du public.. si on casse nos statuts, on casse l'outil de travail... et nous sommes l'outil de travail! Plus nous sommes précarisé-es, plus on précarise la qualité de l'accompagnement des usagere-s !**

### Sud revendique :

- **L'égalité de traitement avec 183 euros pour toutes sans préalable, ce qui n'est qu'un rattrapage sur les 400 euros qui serait nécessaire si nos salaires étaient indexés sur l'augmentation du coût de la vie,**
- **Des moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux,**
- **une convention commune de haut niveau qui contiendrait le meilleur de chaque convention collective.**